



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## lutte contre la faim

Question écrite n° 23406

### Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'initiative du Président de la République de doubler l'assistance alimentaire d'urgence face au triste spectacle des émeutes de la faim qui ne doit laisser personne insensible. La hausse vertigineuse des prix alimentaires dans les pays les plus pauvres est une tragédie maîtrisable ; il est nécessaire que les pays industrialisés, à commencer par l'Europe, augmentent les productions agricoles qu'ils avaient diminuées et reconstituent le stock. Il lui demande quelles initiatives la France, principal producteur agricole de l'Europe et prochaine présidente, compte-t-elle prendre dans ce domaine.

### Texte de la réponse

Il y a globalement un consensus aujourd'hui à l'échelle internationale pour analyser les causes fondamentales de la crise comme résultant de difficultés d'accès aux denrées alimentaires par les populations des pays en développement dont le pouvoir d'achat se réduit face à la hausse des prix des denrées. La question de la pauvreté est donc à la racine de l'insécurité alimentaire plus que celle de la disponibilité de produits sur les marchés. Cette analyse est reprise dans le plan d'action préparé par le groupe de travail de haut niveau mis en place par le secrétaire général des Nations unies sur cette question et qui fait référence auprès de la communauté internationale. En matière de solutions de long terme, l'accent est mis principalement sur le développement de systèmes de protection sociale viables, l'appui à l'agriculture familiale et l'amélioration des marchés agricoles, dans les pays en développement. Ces orientations sont portées dans le cadre du projet de Partenariat mondial pour l'agriculture et l'alimentation proposé en juin 2008 par la France et promu par le G8. La France s'attachera donc à inscrire son action dans cette perspective : l'appui à l'augmentation de la production agricole doit viser en priorité les pays en développement les plus exposés et, dans ces pays, l'agriculture familiale. La France doit par ailleurs promouvoir une évolution de la PAC, lorsque celle-ci devra être révisée, et des règles internationales en matière de commerce qui, tout en défendant les intérêts de l'Union européenne, doivent favoriser l'objectif de développement de l'agriculture familiale dans les pays en développement et, au-delà, leur développement économique durable.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Wojciechowski](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23406

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 mai 2008, page 4103

**Réponse publiée le** : 20 janvier 2009, page 494